



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE  
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE  
20, AVENUE DE SEGUR  
F-75353 PARIS 07 SP

**Décision d'approbation de modèle  
n° 00.00.851.005.1 du 26 octobre 2000**

**Analyseur de gaz d'échappement des moteurs MULLER BEM modèle 8701-G  
(classe I)**

-----  
La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 22 novembre 1996 relatif à la construction et au contrôle des analyseurs de gaz d'échappement des moteurs et notamment des spécifications définies dans son annexe.

**FABRICANT :**

TECNOMOTOR ITALIANA Srl, via A.B. Nobel 19/A, 43100 PARME - Italie

**DEMANDEUR :**

MULLER BEM – Le Jardin d'Entreprises, 1, rue Gustave Eiffel, 28070 CHARTRES cedex

**OBJET :**

La présente décision complète les décisions n° 99.00.851.003.1 du 4 juin 1999 et n° 00.00.851.002.1 du 26 janvier 2000 relatives à l'analyseur de gaz MULLER BEM modèle 8701-G.

**CARACTÉRISTIQUES :**

L'analyseur de gaz d'échappement des moteurs MULLER BEM modèle 8701-G faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par les décisions précitées par la référence de la cellule de mesure de l'oxygène dont il est équipé.

La cellule de mesure de l'oxygène peut être soit une cellule TELEDYNE modèle R22A soit une cellule TECNOMOTOR modèle 1610205.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

**SCELLEMENTS :**

Les dispositions sont identiques à celles figurant dans les décisions précitées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les instruments concernés par la présente décision doivent porter le numéro et la date prévus par la décision précitée n° 99.00.851.003.1 du 4 juin 1999.

**VALIDITE :**

La présente décision est valable jusqu'au 4 juin 2009.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale,  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA